



Union des Parents Indépendants de Colombes

Réunion au centre de loisirs Maintenon maternel du jeudi 13 novembre 2014

Directrice :

Amélie Blaisot

Adjointes :

Ibtissem et Sabrina

Animateurs :

Kévin, Manu, Marius, Nejim, Leslie, Sandra, Lila,
Soumia et Guillaume

Colombes, le 13 novembre 2014

Tous ne travaillent pas matin, midi, soir, Tap, mercredis et vacances. Il manquait des intervenants des TAP.

Il y a environ une quarantaine d'enfants **le matin**. Horaires : 7h45 à 8h50 mais regroupement à 8h40. Préparation au départ vers les classes c'est la raison pour laquelle ils n'ouvrent plus à partir de 40.

Taux d'encadrement : 1 pour 10.

Le midi : environ 220 enfants. 2 services. 1er service pour petits et une partie des moyens. Et un 2nd pour le reste des moyens et les grands. Concernant la cantine du mercredi, elle existe uniquement pour les enfants qui restent au centre l'après-midi. Des dérogations sont possibles mais il faut faire une demande à la mairie.

Taux d'encadrement : 1 pour 15.

Le soir : 90/100 enfants. Ils récupèrent les enfants à 16H15 pour éviter de croiser les parents. Gouter jusqu'à 17h. Nous pouvons récupérer les enfants à partir de 17h pas avant pour que les enfants puissent goûter tranquillement. Ensuite à 17h présentation des activités en salle de motricité. Fin de l'accueil 18h30. Pour récupérer son enfant le soir, il faut se présenter à l'accueil, signer un cahier de sortie et ensuite les parents sont dirigés dans la bonne salle. Problème des affaires perdues qui est récurrent et difficilement améliorable. Veiller à bien mettre sur les fiches sanitaires le nom des personnes autorisées à récupérer les enfants. Problème des parents en retard à 18h30. Des sanctions sont possibles par la mairie : par exemple : suspension de l'accueil de l'enfant sur une période donnée.

Taux d'encadrement : 1 pour 10

Le mercredi / les vacances : L'accueil se fait le matin de 7H45 à 9H30, si l'enfant est déposé après 9H30, il faut prévenir la veille de préférence.

Le soir, départ possible à partir de 16h30, les enfants ont goûté. Fin 18H30. Taux d'encadrement : 1 pour 8. Des sorties auront lieu aux beaux jours, les enfants tournent et priorité aux enfants qui viennent régulièrement.

Les animateurs préviennent volontairement au dernier moment pour les sorties afin d'éviter que le nombre d'enfants au centre de loisir augmente particulièrement ce jour-là.

A partir des vacances de février, il faudra prévenir en avance si l'enfant fréquentera le centre de loisir pendant les vacances ou pas.

Des projets sont proposés par les animateurs :

- 1 projet Danse / qui inclut un groupe de Pom pom girl pour soutenir l'équipe de foot du CL Maintenon Maternelle → Sandra et Sabrina
- 1 projet foot , il y aura même des tournois inter école → Marius et Manu
- 1 projet théâtre avec une représentation en fin d'année → Kevin, Soumia et Nejim
- 1 projet cinéma (lien possible avec la maison de l'image) , tout au long de l'année Guillaume va filmer les moments du Centre et en faire un montage présenté en fin d'année. → Guillaume
- 1 projet mode/ défilé / couture → Leslie
- des journées à thème sont prévues.

Le dernier mercredi avant les vacances de Noël est prévu un « marché de Noël » au centre où les parents sont invités à partir de 17h. (Crêpes, gâteaux, chocolat chaud...)

Divers :

- Le projet jardinage et sciences avec les institutrices n'ont pas encore commencé.
Plusieurs salles sont à disposition.

- Le Centre a désormais reçu toutes les fournitures et jeux qui lui étaient nécessaire à la bonne tenue des ateliers.
- Plusieurs parents se plaignent de la qualité des toilettes intégrés au bâtiment préfabriqué du Centre et de la chaleur intenable de la partie accueil. = Il serait bon de relancer la nouvelle Mairie sur un meilleur aménagement de ce local puisque nous savons que nous ne sommes plus dans du provisoire et que Maintenon maternelle est à Taillade pour de longues années...

Les TAP : gratuits et facultatifs. Environ 180 enfants ont été présents pour le moment.

Taux d'encadrement : 1 pour 14.

Beaucoup de mouvements de grève, pour l'instant ils ont eu lieu 2 fois depuis le début de l'année. C'est un temps qui est nouveau pour tout le monde. Un temps de filage est nécessaire. Un manque de personnel au début de l'année. Aujourd'hui l'équipe est au complet. Lors d'absence d'animateurs du Centre en cas de maladies ou de congés, il y a des animateurs remplaçants envoyés par la Mairie qui ne viennent que pour ce temps et pour la première fois. Amélie fait donc le constat, qu'avec un animateurs qui arrive à 13h25 sans connaître les lieux, il est impossible de lui faire faire un vrai atelier et dans ces cas là ce sera les mêmes activités d'atelier libre encadré qu'un mercredi. Ce ne sont pas toujours les mêmes remplaçants. Aucune association n'intervient sur les TAP en maternelle à Colombes. Il y a seulement 1 intervenant extérieur: Patrice (instituteur de l'école) qui s'occupe de l'activité « arts vivants » sinon ce ne sont que des animateurs. Une question évidente : pourquoi les taux d'encadrement ne sont pas les mêmes que le mercredi ou vacances dans la mesure où se sont finalement les mêmes activités face aux mêmes personnes ! De vraies questions de sécurité se posent. La période est expérimentale, Amélie nous précise qu' il y a des réunions régulières avec la Mairie et les directeurs de tous les Centre de Loisirs de la ville, pour faire le point et évaluer les TAP. Personne ne semble satisfait : Les animateurs estiment faire de leur mieux avec leurs compétences mais ne sont pas des animateurs spécialisés et ne pourront animer toutes les activités très alléchantes promises par la Mairie ! Le rythme des enfants semble plus difficile ... Amélie et les animateurs pensent qu'il serait mieux de mettre les TAP en début de semaine car ils sont épuisés et donc excités le vendredi. Les parents se plaignent de la désorganisation lorsque l'on récupère les enfants et leurs affaires et d'un manque d'effectif. Nous sommes dans l'attente d'informations et de sollicitations de la part de la mairie. Il serait une bonne chose que la Mairie propose aux représentants des parents d'élèves d'assister au moins à une de ces réunions.